

● LA MAISON DU STATIONNEMENT

Accueil et informations au public

32 rue Carnot
92150 Suresnes
01 58 47 55 30

Horaires d'ouverture :
lundi de 14h à 19h
mercredi de 14h à 19h
samedi de 9h à 13h

www.voirie-suresnes.fr

Direction de la Communication • avril 2021 • création : M.Mimovic • photos © B.Moyen • impression : reprographie



CE QUI CHANGE EN 2021



À la suite d'une délibération du Conseil municipal du 1^{er} avril, le stationnement à Suresnes évolue.

Cette évolution a pour objectif d'améliorer la qualité du stationnement à Suresnes en le rendant plus juste et plus sûr.



suresnes

CE QUI CHANGE EN 2021

1 LES TARIFS

La hausse des tarifs du stationnement (horodateur, internet, appli, maison du stationnement) et celle des Forfaits Posts-Stationnement (FPS) n'est pas une décision facile à prendre mais elle permet de dissuader encore plus les mauvais payeurs.



2 L'EXTENSION DE LA ZONE VERTE

La zone de stationnement dite « verte » à Suresnes regroupe les rues où les places de stationnement sont payantes, du lundi au vendredi, soit par le biais d'un ticket, soit par le biais d'un abonnement. Cette zone va être étendue à certaines zones non-payantes.

Pour rappel, la gratuité s'applique :

- aux 15 premières minutes de stationnement,
- entre 12h et 14h,
- au mois d'août.

VRAI OU FAUX ?

Questions sur le stationnement à Suresnes

1 / La hausse des tarifs liés au stationnement (tickets horodateurs, abonnement professionnel) bénéficie au délégué

VRAI Les paiements liés aux tickets pris aux horodateurs et aux abonnements résidents ou professionnels servent partiellement à rémunérer le délégué désigné par la ville pour s'occuper du stationnement à Suresnes et de sa régulation.

2 / Les FPS servent à investir dans des projets municipaux

VRAI Les FPS, de 18 à 23€ jusqu'à présent, sont perçus par la ville, qui les réinvestit directement dans les projets liés aux transports et aux mobilités afin de servir au mieux l'intérêt de tous en matière de déplacements. Ce réinvestissement permet de réaliser par exemple : les aménagements cyclables, la mise en place et le fonctionnement des stations Vélib', le financement de la ligne de bus AS 544 et 263, les travaux d'accessibilité, etc.

3 / Les majorations de paiement des FPS sont perçues par la ville

FAUX Lorsqu'un avis de paiement est majoré de 50€ ou plus, c'est l'État qui perçoit cette majoration.

4 / L'augmentation du FPS a un objectif dissuasif

VRAI L'augmentation du FPS a pour but de dissuader les mauvais payeurs. Elle ne coûtera qu'aux seuls contrevenants. Seulement 22% d'automobilistes prenaient un ticket en zone rouge. Dès lors, en augmentant le montant des FPS, il y aura plus de paiements spontanés de stationnement. L'effet dissuasif pourra jouer à plein.

5 / Il y a des augmentations tarifaires tous les ans

FAUX Depuis la signature de la convention de délégation de service public en 2016 avec le prestataire, une nouvelle grille tarifaire a été instaurée au 1^{er} janvier 2017 et, depuis 4 ans, il n'y a eu aucune hausse des tarifs. Suresnes se situe d'ailleurs à un niveau équivalent ou inférieur aux villes voisines en matière de tarifs de stationnement et de FPS. (par exemple en zone rouge, Rueil-Malmaison est à 2,5€/h, Puteaux 5€/h et Saint-Cloud 1,50€/h).

TARIFS EN ZONE ROUGE AVANT / APRÈS

Temps	Tarifs 2020	Tarifs 2021
30 minutes	0,70 €	0,90 €
1h	1,40 €	1,60 €
2h	2,80 €	3,20 €
3h	5 €	7 €
4h	8 €	12 €
4h15	8,50 €	15 €
4h30	9,30 €	20 €
4h45	10,20 €	27 €
5h	11 €	35 €
6h	14 €	-
7h	17 €	-

TARIFS EN ZONE VERTE AVANT / APRÈS

Temps	Tarifs 2020	Tarifs 2021
30 minutes	0,70 €	0,90 €
1h	1,40 €	1,60 €
2h	2,80 €	3,20 €
3h	4,50 €	5,50 €
4h	6 €	9 €
5h	8 €	12 €
6h	11 €	16 €
7h	14 €	22 €
8h	16 €	30 €

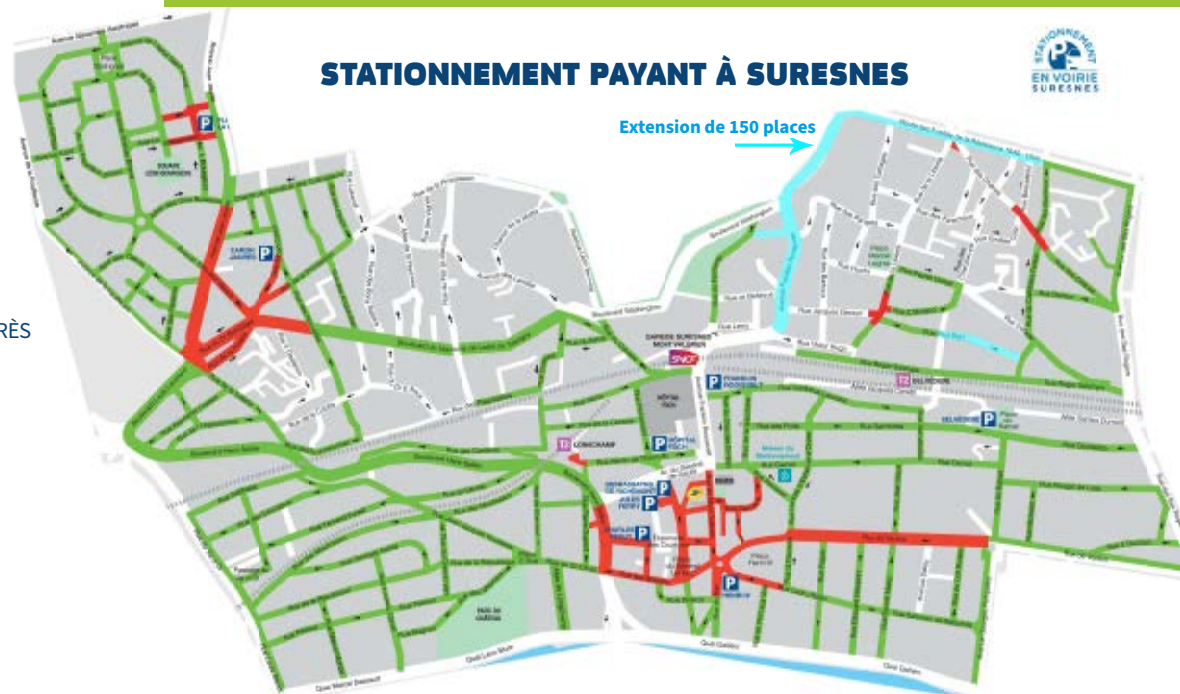
6 / Cette extension de la zone verte est demandée par les habitants

VRAI Cette extension de la zone verte est très demandée par les résidents des rues non-payantes qui connaissent au quotidien un encombrement des places de stationnement, surtout lorsque les rues non-payantes sont entourées de rues au stationnement payant. En zone verte, 95% des places sont occupées par des résidents abonnés qui ne sont pas concernés par l'évolution tarifaire.

7 / L'extension de la zone verte est minime

VRAI Jusqu'à présent, il y a 4 643 places au stationnement réglementé (soit 63% des places de la ville). Avec l'extension de la zone verte, il y aura 4 793 places au stationnement réglementé (soit 66% des places de la ville).

STATIONNEMENT PAYANT À SURESNES



Emplacements des rues concernées par l'extension (150 places) :

- Le tronçon de la Route des Fusillés de la Résistance 1940-1944 entre la rue des Bochoux et le Bd. Washington ;
- Le tronçon du Bd. Washington entre la rue des Chèvremonts (Nanterre) et l'av. Franklin Roosevelt ;
- La rue Guillemette Faussart ;
- Le tronçon de la rue Paul Bert entre la rue de la Passerelle et la rue du Chevalier de la Barre .